

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
10/3/6
DOSSIER N°7148**

**CONVENTIONS DE FINANCEMENTS POUR L'INSERTION ET
L'EMPLOI ET RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉ
DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN CREUSE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Laurent DAULNY à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Jérémie SAUTY
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : CONVENTIONS DE FINANCEMENTS POUR L'INSERTION ET
L'EMPLOI ET RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT RÉNOVÉ DES
BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN CREUSE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-10/3/6 de Madame la Présidente du Conseil départemental,*

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- de valider la convention départementale pour l'insertion et l'emploi pour la période 2025 – 2027 ainsi que la convention de financement pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA pour 2025.

La convention départementale est conclue pour une période de trois ans et trois mois soit jusqu'au 31 mars 2028 et la durée d'exécution de la convention peut cependant s'étendre au-delà de la période d'effet, sans toutefois dépasser le 30 juin 2028 afin de permettre la remise des différents documents prévus dans la convention et qui sont nécessaires au traitement des soldes.

La convention de financement couvre les actions pour l'année 2025 jusqu'au 31 mars 2026. Elle prendra fin au 30 juin 2026. Ces actions seront prises en charge à hauteur de 100 % par l'État soit **605 665 €**.

- d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à signer la convention départementale pour l'insertion et l'emploi pour la période 2025 – 2027 ainsi que la convention de financement pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA pour 2025 et tous les documents afférents à leur mise en œuvre et leur réalisation.

Ces deux conventions sont jointes en annexe à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET